

## **SAZERAC : VICTOIRE DES VITICULTEURS**

**Le tribunal de commerce d'Angoulême a donné raison aux 45 viticulteurs accompagnés par l'UGVC dans le litige qui les oppose à Sazerac. Leurs contrats devront être exécutés conformément aux engagements pris, pour les quatre années prévues.**

### **C'EST UNE VICTOIRE POUR LES VITICULTEURS ET LEURS FAMILLES**

Après des mois d'incertitude, ils retrouvent la visibilité sur laquelle ils avaient construit leurs projets, engagé des investissements et organisé leurs exploitations. Cette décision adresse aussi un message clair : **un contrat signé engage les deux parties**. Sa valeur ne peut pas disparaître au gré de la conjoncture. Aujourd'hui, l'union des viticulteurs a permis de faire respecter leurs droits face à un groupe de dimension internationale.

*« Ils ont tenu ensemble, alors que chacun aurait pu se retrouver seul face à Sazerac. Cette victoire est d'abord la leur. Elle rassure des familles et redonne toute sa valeur à la parole donnée dans un contrat. L'UGVC a été à leurs côtés à chaque étape : c'est exactement le rôle de notre syndicat ».*

— **Julien MASSÉ, Président de l'UGVC**

Depuis le début du dossier, l'UGVC a écouté les viticulteurs concernés, étudié leurs situations contractuelles, construit une stratégie juridique et coordonné leur action collective avec leur avocat. Ce résultat montre ce que l'unité et un accompagnement syndical déterminé peuvent obtenir.

*« La portée de cette décision dépasse le Cognac. Dans tous les vignobles, les producteurs ont besoin de pouvoir investir et travailler en ayant confiance dans les engagements de leurs acheteurs. Les viticulteurs de Charente viennent de rappeler une exigence essentielle : un contrat doit être respecté ».*

— **Jérôme BAUER, Président de la CNAOC – Maison des Vignerons**

L'UGVC restera attentive à l'exécution effective de la décision et continuera d'accompagner les viticulteurs concernés par ce type de difficultés.

CONTACT PRESSE : Marine MAUCOUARD [mmaucouard@ugvc.fr](mailto:mmaucouard@ugvc.fr) / 07 64 41 78 68

COMMUNIQUÉ DE PRESSE [ 23/09/2026 ]